



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La ministre**

**La Déléguée interministérielle à la lutte à la lutte contre le racisme,  
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**

Paris, le **20 MARS 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La lutte contre l'ensemble des haines et discriminations figure au nombre des politiques prioritaires du Gouvernement.

C'est dans ce cadre que nous avons élaboré, avec votre concours précieux, le nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, qui a été présenté le 30 janvier par la Première ministre à l'Institut du monde arabe à Paris.

Le 21 mars prochain, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, nous installerons le comité de suivi de ce plan national, au Musée national de l'histoire de l'immigration / Palais de la Porte dorée.

C'est dans le même cadre d'actions prioritaires que nous avons lancé le travail de construction du prochain plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, avec la perspective d'une présentation avant l'été 2023.

Pour la mise en œuvre aux échelons national et territorial de ces deux plans, l'Etat alloue des crédits d'intervention à la Dilcrah, permettant de soutenir les associations, fondations et autres structures mettant en œuvre des opérations et projets directement en lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels des plans nationaux.

L'attribution de subventions sur les crédits de l'Etat doit donc s'inscrire expressément dans la déclinaison des mesures de nos politiques publiques définies par les deux plans.

.../...

Pour l'année 2023, les crédits destinés à subventionner les structures d'envergure nationale s'établissent à hauteur de 5 millions d'euros.

Comme déjà précisé, la campagne de subventions se traduit, dès 2023, par la montée en puissance des conventions pluriannuelles d'objectifs, qui feront l'objet d'une signature tripartite entre le représentant légal de la structure, la Dilcrah et la Ministre.

Nous souhaitons en effet offrir de la lisibilité aux structures soutenues de manière régulière par l'Etat mais aussi simplifier les tâches administratives des associations et des services de la Dilcrah pour que chacun puisse se concentrer sur des actions concrètes et opérationnelles.

Bien sûr, un appel à projet national annuel est maintenu pour les projets ponctuels, nouveaux ou non récurrents, permettant d'identifier de nouveaux partenaires nationaux, toujours dans le cadre du déploiement des mesures des plans interministériels.

Vous trouverez ci-joint le cahier des charges des modalités selon lesquelles les subventions nationales sont susceptibles d'être accordées. Afin de vous accompagner dans le montage des projets et des dossiers, l'équipe de la Dilcrah se tient bien sûr à votre disposition.

Pour la bonne administration de nos dispositifs, nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire pour présenter des dossiers complets avant la fin du mois de mai 2023.

Sachant pouvoir compter sur votre sens des responsabilités, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle LONYIS-ROME



Sophie ELIZEON



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations et de fondations,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements,